



ECOSUBVENTION DE L'ANAH



Subvention de l'ANAH aux particuliers pour les travaux de rénovation thermique :

Avec l'écosubvention l'état vous verse de **20% à 35%** du montant de vos travaux.

L'écosubvention est réservée aux propriétaires occupant leur logement, son attribution dépend de 3 types de conditions, liées à votre logement, à la nature des travaux, à vos ressources.

70% de cette subvention est disponible au démarrage des travaux.

Le logement :

- Il doit être **achevé depuis au moins 15 ans**.
- Vous devez l'occuper comme habitation principale **au moins 6 ans** après la fin des travaux.

Vos travaux :

- Ils ne doivent **pas avoir commencé**, être effectué par des **professionnels du bâtiment**, pour un **montant compris** entre **1500 € et 13000 €**.
- Ils doivent **débuter au plus tard un an après la demande subvention**.
- Portent uniquement sur la **rénovation thermique** (isolation toit et/ou murs, nouvelle chaudière, changement de portes, fenêtre)

Vos ressources :

- **Ne doivent pas dépasser un certains seuil**. Le plafond est la **somme des revenus** de toutes les personnes partageant le logement, telle qu'elle figure sur le **dernier avis d'imposition**.
- **Le premier niveau** de ressources, dit « **de base** » **peut donner droit** à une prise en charge de vos travaux à **hauteur maximum** de **20%**.
- **Le deuxième niveau** de ressources, dit « **prioritaire** » **peut donner droit** à une prise en charge de vos travaux à **hauteur maximum** de **35%**.
- Vous pouvez bénéficier d'une « **écoprime** » **supplémentaire** de **1000 €** suivant certaines conditions techniques.

NB : Même si vous remplissez toutes les conditions, l'écosubvention n'est pas un droit acquis. En effet, les montants disponibles sont limités.

Plafond de ressources :

Nombre de personnes (partageant le logement)	Plafond ressources « de base » Prise en charge 20%	Plafond ressources « prioritaire » Prise en charge 35%
1	112121 €	8625 €
2	16398 €	12614 €
3	19772 €	15169 €
4	23040 €	17723 €
5	26372 €	20286 €
Par personne supplémentaire	3322 €	2554 €

Cumulable avec les autres aides :

L'écosubvention vient renforcer les dispositifs généraux

Ces derniers sont accessibles sans critère de ressources, Il s'agit :

- du **crédit d'impôt** aux normes techniques sensiblement les mêmes.
- de **l'éco-prêt à taux zéro**, aux **exigences particulières** (bouquet de travaux, ou performance minimale).

Contact local en Haute Savoie :

Délégation ANAH locale de la Haute Savoie

15 rue Henry Bordeaux

74998 ANNECY Cedex 9

Tél : 04 50 33 79 60

Horaire d'ouvertures / Accueil téléphonique : Lundi au Vendredi de 9h à 12 h



Pour plus d'informations : www.anah.fr